

TITRE PROFESSIONNEL ELECTRICIEN D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES AUTOMATISÉS (EIMSA) - NIV 3

METIER

L'électricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés réalise des opérations de nature électrique, visant à installer, maintenir ou rétablir le fonctionnement d'un équipement automatisé, lui permettant d'accomplir la fonction requise.

Il peut être amené, dans son domaine de compétences, à réaliser des améliorations visant à optimiser les performances de l'équipement. Les interventions du professionnel sont à visées économiques, énergétiques et environnementales.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir le Titre Professionnel Électricien d'Installation et de Maintenance des Systèmes Automatisés (EIMSA – niveau 3)

Bloc 1 : Installer et mettre en service des équipements électriques et automatisés

- Câbler, raccorder et mettre en conformité des équipements
- Configurer et tester la mise en service

Bloc 2 : Réaliser la maintenance préventive et corrective

- Réaliser des diagnostics électriques et automatisés
- Assurer la maintenance préventive et corrective
- Proposer des actions d'amélioration

PROGRAMME

Période d'intégration

Atelier de retour à l'emploi

Savoir être

Remise à niveau : Français / Mathématiques et Soutien personnalisé

Rédaction dossier technique - Communication professionnelle

Automatisme / Electrotechnique / Hydraulique / Mécanique / Pneumatique / Travaux pratiques /QHSE / Habilitations électriques – B1V –BR

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- Électricien de maintenance industrielle
- Électricien d'installation d'équipements automatisés
- Technicien de maintenance en systèmes automatisés
- Monteur câbleur en automatismes

TITRE PROFESSIONNEL ELECTRICIEN D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES AUTOMATISÉS (EIMSA) - NIV

PUBLIC ET REREQUIS

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

Maîtrise des savoirs de base: lire, écrire, compter

Modalités de recrutement : réunion d'information collective / tests / entretien individuel

VALIDATION

La validation du TITRE PROFESSIONNEL peut être obtenue par capitalisation des blocs de compétences de manière partielle ou totale.

RNCP38561

N.B. : pour les demandeurs d'emploi les frais pédagogiques sont entièrement pris en charge par France Travail

DUREE

Période d'intégration : 30 heures

Remise à Niveau : à définir selon les besoins

Socle technique : 805 heures

Aide au retour à l'emploi : 21 heures

Soutien personnalisé: à définir selon les besoins

Période d'Application en Entreprise: 140 heures

Durée totale : 914h en centre + 140h en entreprise

INFOS PRATIQUES

Dates informations collectives : 24/02, 18/02, 4/03, 18/03, 25/03 à 9h

Dates formation : 07/04/2025 au 28/11/2025

Lieu : 31 rue François Spoerry 68100 MULHOUSE

Public : Demandeur d'emploi

Nombre de participants : 8

Abdallah CHALGHOUMI - Conseiller Insertion Professionnelle

06 22 30 93 95 / abdallah.chalghoumi@formation-industries-alsace.fr

Pôle Formation UIMM Alsace – 31 rue François Spoerry 68100 Mulhouse